

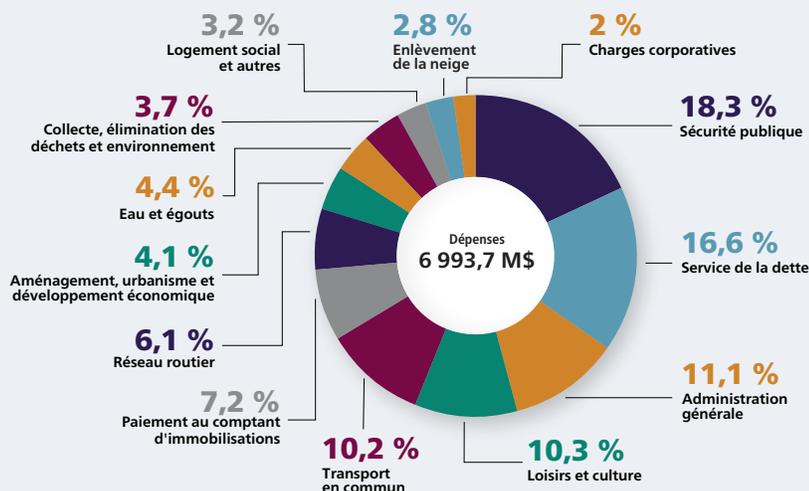
Budget 2024 et PDI 2024-2033 : Une métropole résiliente et forte

Avec un budget de fonctionnement équilibré de 6,99 G\$ pour 2024 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de 23,9 G\$, la Ville de Montréal se mobilise pour bâtir une métropole durable, inclusive et résiliente. La métropole, qui contribue à plus du tiers du PIB du Québec, continuera à jouer son rôle de moteur économique pour la province, en misant autant sur des stratégies axées sur le long terme que sur des solutions concrètes et adaptées aux enjeux actuels.

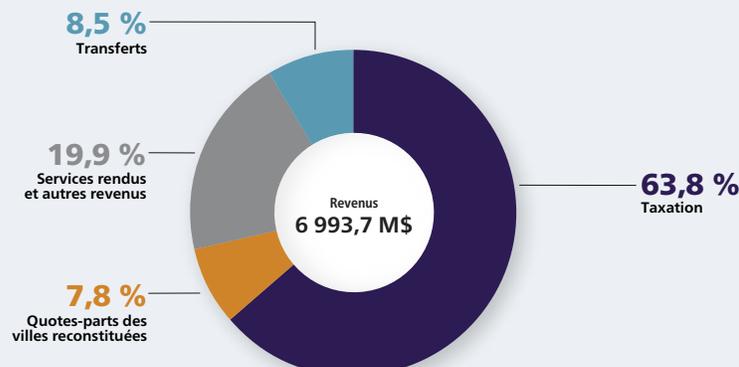
Un budget équilibré de 6,99 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2024 permettra à l'administration municipale de mettre en œuvre plusieurs mesures pour limiter l'impact de l'inflation élevée sur les ménages, les personnes plus vulnérables, les commerces et les entreprises, tout en renforçant ses actions en matière de transition écologique, de sécurité publique, d'habitation, de mobilité urbaine et de développement économique.

Répartition des dépenses par activité



Provenance des revenus



Fiscalité

Pour l'année 2024, la Ville limite la hausse des charges fiscales sous le niveau de l'inflation observée, à 4,9 % pour les immeubles résidentiels et à 4,6 % pour les immeubles non résidentiels.

Immeubles résidentiels

↑ 2,6 %	Taxe foncière générale	↑ 4,0 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,5 %	Taxe relative à l'eau	
↑ 0,9 %	Taxe relative à l'ARTM	
↑ <0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
↑ 0,7 %	Taxes de services	↑ 0,9 % Décisions des conseils d'arrondissement
↑ 0,2 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières		
↑ 4,9 %		

Immeubles non résidentiels

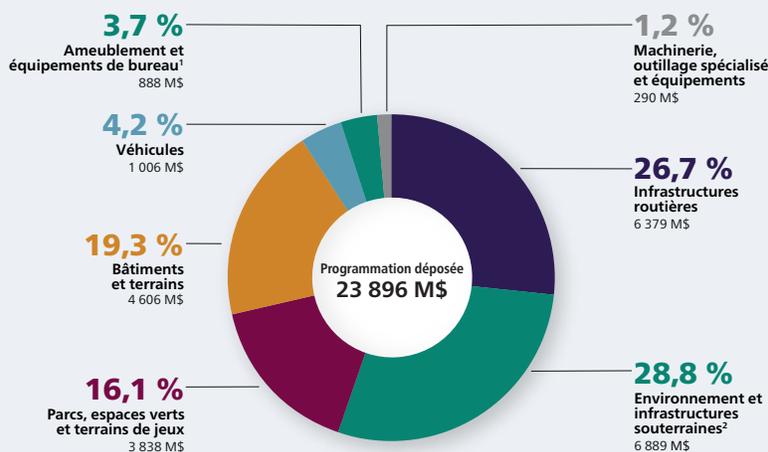
↑ 3,0 %	Taxe foncière générale	↑ 4,5 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,5 %	Taxe relative à l'eau	
↑ 1,0 %	Taxe relative à l'ARTM	
↑ <0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
↑ 0,1 %	Taxes de services	↑ 0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement
0 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières		
↑ 4,6 %		



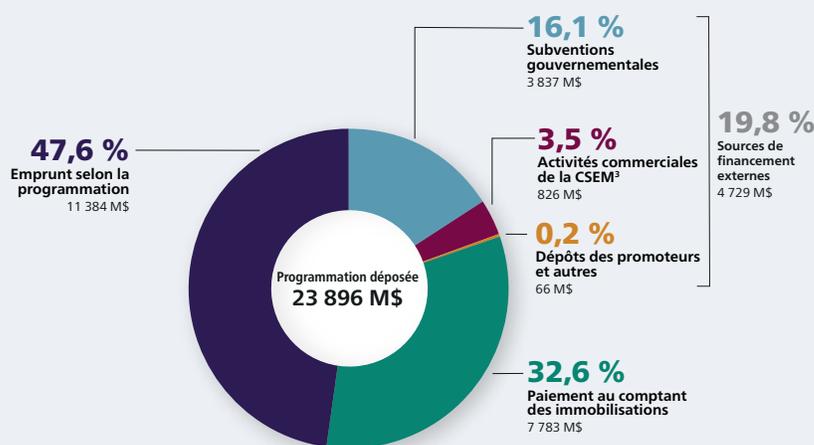
Un PDI de 23,9 G\$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 67,1 % des investissements, alors que la mise aux normes, l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures compte pour 32,9 %.

Investissements par catégorie d'actifs



Modes de financement



¹ Intègre l'informatique

² Intègre l'eau

³ Commission des services électriques de Montréal